

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS240

présenté par

M. Baupin, M. Cavard et Mme Massonneau

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cet observatoire porte une attention particulière aux mutations professionnelles liées aux filières métiers de la transition écologique et énergétique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en œuvre les recommandations du groupe 6 « transitions professionnelles » du Conseil national de la transition écologique, qui préconise de « *renforcer et généraliser les observatoires prospectifs de branche* » et de « *créer des lieux de dialogue et de concertation pour décliner au niveau territorial les études prospectives et les compléter par des approches filières* ».

Dans le cadre d'un travail de prospection, il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer une réflexion dans le champ de la transition écologique et énergétique, qui à terme constituera un pan important de l'économie et sera à la source de création de milliers d'emplois qualifiés et non délocalisables. La négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit nécessairement intégrer ce champ de développement professionnel.